

# Le journal

RÉDIGÉ PAR LE SYDED D U LOT (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Décembre 2000  
Biannuel N°4



# du tri

## Après la collecte sélective, le Lot met le cap sur la thermolyse !



Depuis août dernier, le Lot s'est doté d'un deuxième Centre de tri pour déchets recyclables. Il est situé au nord du département, à Saint Jean Lagineste, près de Saint Céré. Cet équipement, d'une capacité de 5000 tonnes/an, est la concrétisation sur le terrain d'une des dispositions du Plan départemental d'élimination des déchets du Lot. La collecte sélective, étape essentielle de la nouvelle gestion des déchets préfigurée dans ce

Plan, peut maintenant entrer dans sa phase d'achèvement. Pour une meilleure répartition sur le territoire et une optimisation des distances de transfert, mais également dans la perspective de plus en plus probable d'une collaboration avec les départements voisins, ce dispositif bipolaire sera complété, en 2002, par une troisième unité, située à Figeac.

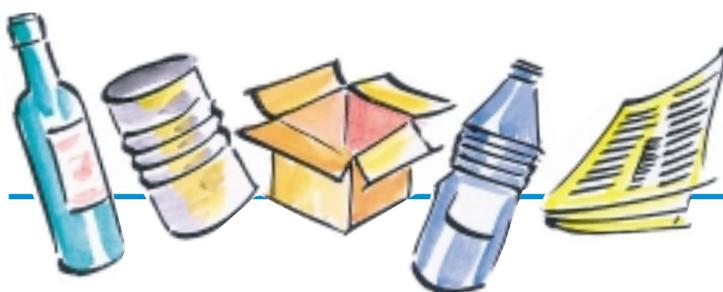
L'état actuel de mise en place de la collecte sélective (80 % de la population) positionne le département du Lot en leader incontestable sur la Région Midi-Pyrénées et dans le peloton de tête sur le plan national.

En parallèle, des règles claires pour la construction et la gestion du réseau départemental de déchetteries et des plates-formes de compostage ont été adoptées et sont d'ores et déjà appliquées sur les unités existantes. Plusieurs projets seront mis en service au cours de l'année 2001 : au moins 5 déchetteries et une plate-forme de compostage.

Il nous reste maintenant, et sans plus tarder, à lancer les procédures nécessaires pour la réalisation de l'unité de traitement par thermolyse des déchets résiduels. Il s'agit d'un lourd, mais indispensable investissement. Il s'intègre dans le schéma global de gestion des déchets au niveau du département, qui vous est présenté à l'intérieur de ce journal (pages 2 et 3).

Je suis persuadé que nos choix, à l'instar de la collecte sélective qui fait aujourd'hui unanimité, sont les mieux adaptés au contexte de notre département, tant du point de vue technique, que financier et environnemental. Ils contribuent à la fermeture des décharges, tout en participant au développement local et à la création d'emplois nouveaux.

Gérard Miquel  
Président du SYDED



### La valorisation des déchets bois

Les déchets en bois (palettes, cajettes, bois de démolition ...) représentent des quantités très importantes sur les déchetteries. Pour les valoriser, le SY.D.E.D. envisage d'aménager dès 2001, une plate-forme de préparation (broyage, déferrailage) afin d'obtenir un produit homogène, utilisable dans les chaufferies.



### Des composteurs individuels (suite)

Selon une étude menée par le SY.D.E.D. lors du premier semestre, il ressort qu'environ 8000 foyers du département pourraient se porter volontaires pour l'utilisation d'un composteur individuel et détourner ainsi 200 kg/habitant/an de déchets fermentescibles. Dans l'optique d'une réduction des déchets à la source, l'opération de distribution commencera dès 2001 et s'étalera sur plus de deux ans. Elle sera accompagnée d'une forte campagne d'information auprès de chaque foyer participant et d'un suivi technique personnalisé.



### Piles et accumulateurs (rappel)

Depuis le 12 mai 1999, la loi oblige les distributeurs de piles d'assurer gratuitement et sans restriction leur reprise. Leur élimination incombe aux producteurs ou importateurs. Son coût est dorénavant inclus dans le prix d'achat. Par ailleurs, la commercialisation des piles au mercure est interdite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Pour vous débarrasser de ces déchets spéciaux, il vous suffit de les ramener à ceux qui les vendent (petit commerce ou grande distribution). N'hésitez pas à le faire et, surtout, ne les jetez jamais dans les poubelles !



## À l'échelle du département

### Quelques définitions

#### LE CENTRE DE TRI

est un équipement de transit pour les déchets recyclables, destiné à les trier par matières et éliminer les erreurs de tri des habitants, les conditionner, les expédier vers les unités de recyclage.

#### LA DÉCHETTERIE

est un équipement de transit pour les déchets occasionnels des ménages (déchets végétaux, encombrants et toxiques notamment) provenant de l'apport volontaire, destiné à les accueillir, séparer les matières valorisables, les expédier vers des filières adaptées.  
Note : les professionnels sont admis, mais dans certaines limites quantitatives et sous conditions financières.

#### LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE

est un équipement de valorisation organique des déchets végétaux provenant par apport volontaire direct ou dans les déchetteries, destiné à les transformer en compost. Après broyage et mise en andains, il faut six à neuf mois pour assurer la fermentation et la maturation du produit final. Le criblage du compost permet d'obtenir une bonne qualité, utilisable en agriculture.

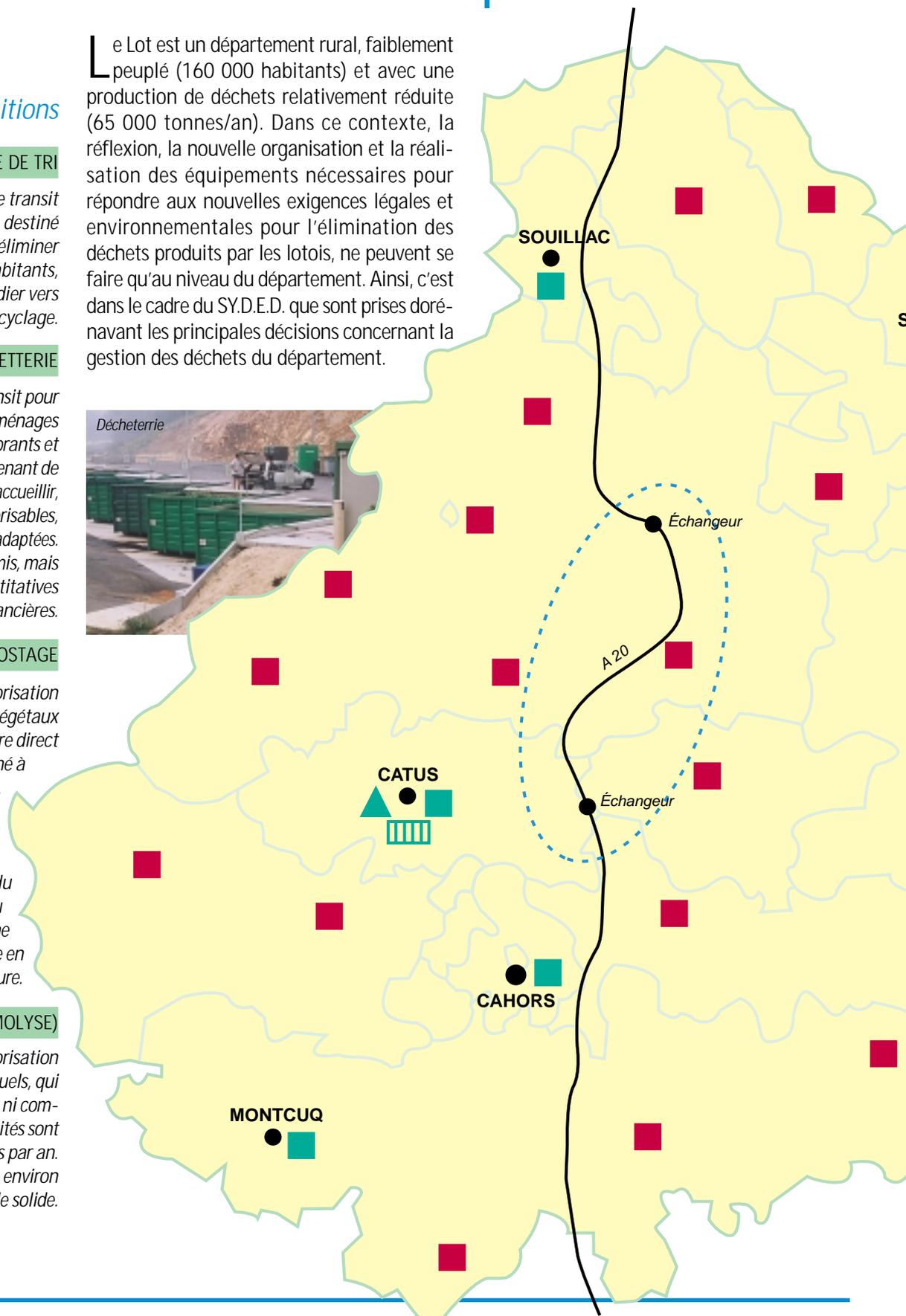
#### L'UNITÉ DE TRAITEMENT (THERMOLYSE)

est un équipement de valorisation énergétique des déchets résiduels, qui ne peuvent être ni recyclés, ni compostés. Pour le Lot, ces quantités sont évalués à 51 000 tonnes par an. En fin de parcours, il en résulte environ 15 000 tonnes de combustible solide.

Le Lot est un département rural, faiblement peuplé (160 000 habitants) et avec une production de déchets relativement réduite (65 000 tonnes/an). Dans ce contexte, la réflexion, la nouvelle organisation et la réalisation des équipements nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences légales et environnementales pour l'élimination des déchets produits par les lotois, ne peuvent se faire qu'au niveau du département. Ainsi, c'est dans le cadre du SY.D.E.D. que sont prises dorénavant les principales décisions concernant la gestion des déchets du département.



Déchetterie





# Les réalisations

## ☘ CENTRES DE TRI

À CATUS

Date de démarrage : mars 1994.

Coût : 12 millions de francs

Capacité (en 2 postes) : 5000 tonnes/an

À ST. JEAN LAGINESTE

Date de démarrage : août 2000.

Coût : 12 millions de francs

Capacité (en 2 postes) : 5000 tonnes/an

## ☘ DÉCHETTERIES

À CAHORS, CATUS, GLANES, MONTCUQ, SOUILLAC.

## ☘ PLATE-FORMES COMPOSTAGE

À CATUS

Coût : 1.5 millions de francs

## Qu'est-ce que la thermolyse ?

Ce n'est, en fait, que l'application adaptée aux déchets de la technique ancestrale de la fabrication du charbon de bois. Les déchets sont décomposés en les chauffant (et non en les brûlant comme c'est le cas de l'incinérateur), dans un four, à environ 500°, sans oxygène. Il en résulte deux sous produits : un gaz, utilisé pour chauffer le four et un résidu solide, assimilable à un charbon pauvre, utilisé dans certaines conditions comme combustible.

Dans le contexte de notre département, la thermolyse présente certains avantages par rapport à l'incinération :

- pour des tonnages de l'ordre de 60 000 tonnes, c'est une technique moins coûteuse.
- le bilan environnemental est nettement plus intéressant, avec de faibles volumes de fumées et absence de dioxine
- les unités de traitement sont de taille modeste, sans difficulté d'intégration dans le paysage.

# Les projets

## ☘ CENTRES DE TRI

À FIGEAC : le Comité Syndical du SY.D.E.D. a délibéré pour la construction d'une troisième unité de tri, dont la mise en route devrait se faire en 2002.

## ☘ DÉCHETTERIES

À FIGEAC, CASTELNAU MONTRATIER, CAZALS, LABASTIDE MURAT, LALBENQUE : ces 5 projets sont dans une phase avancée et devraient aboutir en 2001. A terme, le réseau complet comptera 28 déchetteries (environ 1 par canton).

## ☘ PLATE-FORMES COMPOSTAGE

À FIGEAC : le Comité syndical du SY.D.E.D. a délibéré pour la construction d'une deuxième plate-forme, dont la mise en route devrait se faire en 2001.

À ST. JEAN LAGINESTE : une troisième unité sera nécessaire pour absorber la totalité des déchets végétaux.

## Où sera située l'unité de thermolyse ?

Pour définir les secteurs du département les plus propices à l'installation d'un tel équipement, une étude a été réalisée à la demande du SY.D.E.D. par un bureau d'étude indépendant.

Cette étude a pris en compte les tonnages à transférer et les distances à parcourir. Elle tient compte de l'utilisation de l'A20 qui permettra d'éviter les traversées des agglomérations et de raccourcir certains trajets en temps ou en distances.

Les résultats comparatifs de cette analyse, en terme de transport routier et de coût, font ressortir en priorité deux zones potentielles :

- 1/ le secteur situé autour de l'échangeur Nord de Cahors
  - 2/ le secteur situé autour de l'échangeur de Labastide Murat
- Ces zones sont techniquement envisageables, d'autres critères environnementaux (composition du sol, proximité de réserves d'eau potable ...) devront permettre d'établir un choix définitif.

## ☘ UNITÉ DE TRAITEMENT

NON LOCALISÉE : le 9 mars dernier, le Comité Syndical du SY.D.E.D. a retenu la thermolyse comme technique de traitement et a lancé pour cela 2 études préalables : technique et juridique. La mise en service est prévue pour fin 2004.



Centre de tri

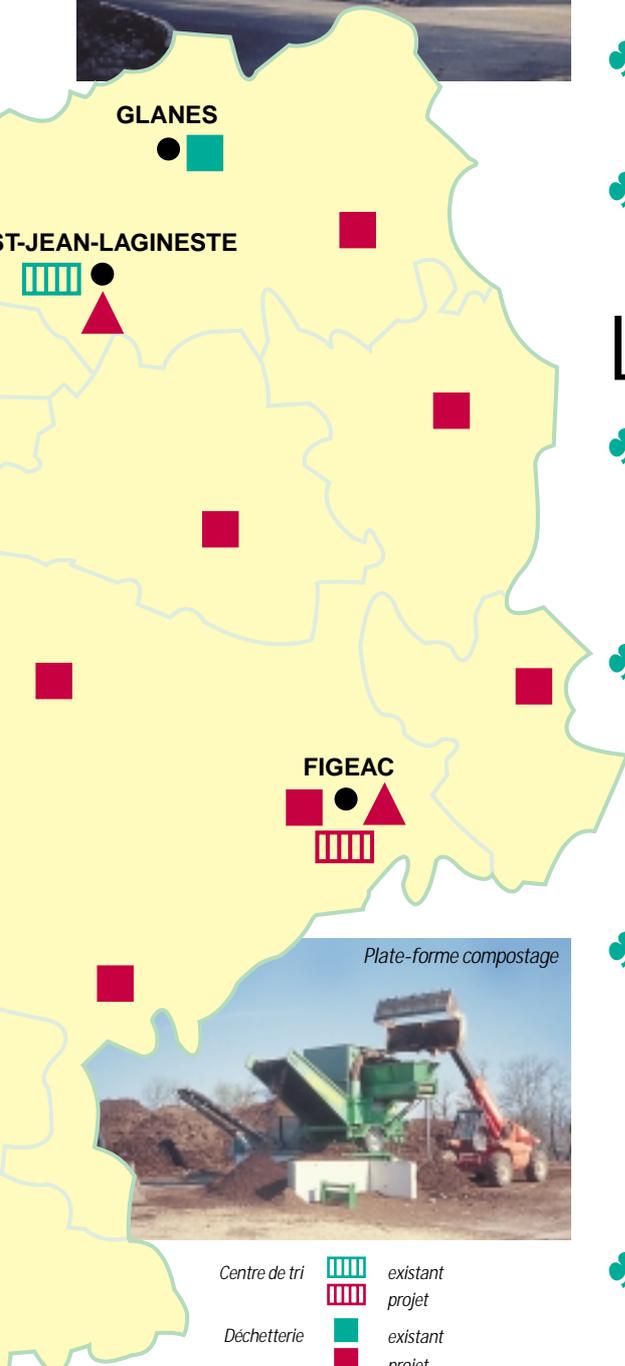
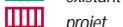


Plate-forme compostage

Centre de tri



existant

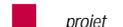


projet

Déchetterie



existant

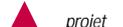


projet

Plate-forme compostage



existant



projet

Zone possible d'implantation de l'unité de thermolyse



# Les écoliers à la Verrerie d'Albi



À l'entrée... devant le calcin



À la sortie... devant les bouteilles

Plus de 500 élèves des communes du SMIRTOM de la Région de Figeac ont visité, avant les vacances d'été, la Verrerie d'Albi. Les classes de CM des écoles Louis Barrié, Jean Chapou et Jean d'Arc de Figeac, des écoles primaires de Planioles, Lissac et Mouret, Fons, Réyrevignes, Montet et Bouxal, Gorses, Lauresses, Livernon et Assier ont participé à ces voyages d'études offerts par le SY.D.E.D., en guise de récompense accordée à la population de ce territoire pour son implication remarquable dans le tri des déchets à recycler.

Les visites se sont déroulées en deux parties : d'abord une présentation générale de l'historique de l'entreprise et du procédé de fabrication du verre (matières premières, température du four, etc.), ensuite le parcours des différentes étapes de fabrication. De la fonte du calcin, en passant par le moulage, le refroidissement, le contrôle de qualité et le conditionnement des bouteilles avant expédition, les enfants ont suivi le fonctionnement des machi-

nes, sous le contrôle attentif des ouvriers. Cette année on a célébré 20 ans depuis le démarrage de la collecte du verre sur Midi Pyrénées.

Aujourd'hui, 40% des 1 million de bouteilles produites chaque jour à la Verrerie d'Albi proviennent de la récupération du verre. Les jeunes visiteurs ont compris que le recyclage du verre évite le prélèvement dans la nature des matières premières (sable, calcaire, carbonate de soude...).

De plus, ils ont appris que chaque tonne de calcin (verre de récupération) enfournée permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel !

Cette visite leur a démontré, si besoin en été, que le recyclage du verre mérite bien un petit effort pour trier les emballages en verre et les déposer dans les Récup'Verres !

*Note : Cette opération sera certainement renouvelée l'année prochaine avec les écoles de la collectivité qui obtiendra la « palme du meilleur trieur 2000 ». Avis aux habitants trieurs !*

# Le centre de tri de Saint Jean Lagineste



En service depuis cet été, cet équipement accueille les déchets recyclables du nord-est du département. Situé entre Saint Céré et Gramat, il désert aujourd'hui environ 47 000 habitants (SMIRTOM de la Région de Figeac, SICTOM du Haut Célé, SICTOM du Haut Quercy Dordogne, Communauté de communes du Pays de Padirac, Communauté de communes du Haut Quercy Dordogne). 24 personnes y travaillent, principalement des agents de tri.

Les entreprises qui ont participé à sa construction (hors équipement et charpente) sont pour la plupart locales, sinon du département.

Après l'inauguration officielle qui s'est déroulée le 31 août, une journée « portes ouvertes » a été organisée à l'attention de la population, le samedi 25 novembre dernier. Elle a

connu un véritable succès : au moins 1000 personnes ont été accueillies et guidées, à la découverte de cette nouvelle installation et de son activité.

Comme son aîné de Catus, ce Centre de tri fait l'objet de nombreuses visites à caractère d'étude, de la part de techniciens et élus venus d'autres départements en quête d'informations. Mais surtout, dans une démarche pédagogique, il est régulièrement visité par les élèves des communes situées dans ce secteur. Sont déjà venus des élèves du Lycée Jean Lurçat de Saint Céré, des écoles primaires du canton de Vayrac, des Collèges de Vayrac et Gramat.

*Rappel : Pour visiter les Centres de tri de Catus ou Saint Jean Lagineste, il faut contacter le SY.D.E.D. qui accueille gratuitement les groupes (minimum 20 personnes).*



Renseignements : SY.D.E.D. 05 65 22 62 87

Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. du Lot - 45, rue Foch - 46000 Cahors

